



LETTRE D'INFO N° 17 - AVRIL 2024

www.tram-t13-stgermain-acheres.iledefrance-mobilites.fr



VALÉRIE PÉRESSE
Présidente de la Région
Île-de-France et
d'Île-de-France Mobilités

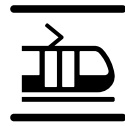
Édito

Le tram T13 poursuit son chemin. Après un lancement réussi en 2022, Île-de-France Mobilités et SNCF Réseau, les co-maîtres d'ouvrage de ce projet, avancent sur le prolongement de la ligne vers Achères en passant par Poissy.

Dès la fin de l'année, les premiers travaux préparatoires seront lancés. Ces travaux sont essentiels pour permettre le passage d'un mode de transport comme le tram-train. Il faut préparer le terrain, l'aplanir et le débroussailler, avant d'aménager la plateforme qui accueillera le tram T13.

Mais le tram T13 fait aussi partie de notre projet de construire un réseau de transport exemplaire, en modernisant tout le réseau existant, mais, en reliant les lignes les unes aux autres pour offrir un maximum de possibilités pour vos déplacements du quotidien. Début 2028, cette nouvelle partie de la ligne va irriguer les Yvelines. Elle accompagnera le développement d'un territoire en plein essor et permettra des correspondances avec les RER A, C, E ou encore les trains L, N et U.

Les transports en commun doivent être un choix et une véritable alternative à la voiture. Nous restons pleinement mobilisés pour offrir aux Franciliens des transports à la hauteur de leurs attentes.



T13

PROLONGEMENT

Saint-Germain > Achères



Les études s'achèvent !

Avenue de Versailles à Poissy



Intention d'aménagement non contractuelle

Le projet de prolongement du tram T13 vers Achères commence à prendre forme en 2024, après la finalisation des études détaillées fin 2023. Les travaux de dévoiement des réseaux commencés en 2021 vont se poursuivre, tandis que les premiers travaux préparatoires commenceront au dernier trimestre 2024. Une enquête publique environnementale est prévue en cours d'année.

Le tram-train T13 constitue une véritable alternative à la voiture individuelle dans le département des Yvelines. En plus de proposer un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement par nature, de nombreux aménagements favoriseront les déplacements doux comme la marche, le vélo ou la trottinette.

Dans ce numéro, vous découvrirez en détail les perspectives qu'offrira le prolongement du tram T13, tout au long du futur tracé.

Focus sur la démarche environnementale

Un projet écologique par nature

Le projet de prolongement du tram T13 s'inscrit dans une logique de développement des mobilités plus durables. Pour aller plus loin dans la logique environnementale, les maîtres d'ouvrage s'engagent dans une démarche environnementale ambitieuse et volontariste.

Éviter, réduire, compenser

En application du Code de l'Environnement, cette démarche est inhérente à la conception du projet du tram T13 :

- En premier lieu, l'objectif est d'**éviter** les impacts sur l'environnement, par exemple en réutilisant une partie de l'ancienne grande ceinture ferroviaire.
- Si les impacts ne peuvent être totalement évités, des solutions sont étudiées afin de les **réduire**, par exemple en créant des continuités écologiques (passage à faune, mesures permettant d'empêcher les espèces de pénétrer la zone de travaux, mise en place de balisage autour de la flore protégée en phase travaux...).



Intention d'aménagement non contractuelle

Au 1^{er} plan, le pont-route des Volières et au 2^e plan le passage à faune des Volières, visant à restituer une continuité écologique, au-dessus de la partie ferroviaire du tram T13 prolongé en forêt de Saint-Germain en Laye.

- Enfin, des modalités de **compensation** sont définies comme la création de nouveaux boisements ou de nouveaux milieux favorables aux espèces naturelles.

Compensation environnementale, des engagements concrets

Les impacts liés au passage du tram-train dans la forêt de Saint-Germain seront doublement compensés au titre du défrichement et de la protection des espèces.

Au titre du défrichement, les maîtres d'ouvrage se sont engagés à replanter des boisements sur une surface 4,6 fois supérieure à celle défrichée, en tenant compte du ratio imposé par la législation. Ainsi, de vastes opérations d'amélioration sylvicole ou de reforestation seront menées dans la forêt de Saint-Germain, ainsi qu'à Conflans Saint-Honorine, sur les bords de l'Oise (île d'en Haut).

Au titre de la protection des espèces, des milieux favorables aux espèces seront également recréés à proximité du projet sur des surfaces toutes aussi vastes.

En milieu urbain, des arbres d'alignement seront également plantés et des aménagements paysagers réalisés sur tout le linéaire du projet.

Plus de mobilités douces

Plus globalement, le prolongement du tram T13 viendra encourager les autres mobilités dites « douces » avec des aménagements à destination des piétons et des cyclistes, le long de la ligne et au-delà : local vélos sécurisé à Achères, arceaux vélos dans les stations, réalisation ou financement d'aménagements cyclables le long du tracé mais aussi complémentaires au projet (Bd de la Paix, Bd Victor Hugo et Av. Ferdinand Lefebvre à Poissy...).



L'enquête publique

Le projet de prolongement du tram T13 est soumis à autorisation environnementale. Une enquête publique environnementale sera donc menée pendant un mois cette année, dans le but de garantir votre information et votre participation en recueillant vos avis sur le projet. Vous pourrez vous exprimer lors des permanences du commissaire enquêteur (en visio ou en présentiel), mais aussi en déposant votre avis sur le registre papier ou numérique de l'enquête.

Les avis et propositions recueillis donneront lieu à un rapport et un avis du commissaire enquêteur. Ils seront étudiés par les maîtres d'ouvrage et les services de l'État qui pourront ainsi accorder l'autorisation environnementale permettant de poursuivre le projet.

Photomontage en version projet depuis le carrefour avenue F. Lefebvre / rue de la Bruyère



Intention d'aménagement non contractuelle

Un tracé optimisé

L'approfondissement des études a permis d'optimiser le tracé final du prolongement du tram T13. Par exemple, la fermeture d'une section de ligne de la grande ceinture (procédure en cours) permettra une simplification du projet et une amélioration de l'insertion paysagère à l'entrée du tram dans Poissy. Les aménagements urbains ont aussi été conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien de la ligne. Enfin, le terminus sera implanté avenue de Conflans en amont du pont-rail d'Achères.



Les + du prolongement

- une solution de déplacement plus écologique du nord au sud des Yvelines,
- des réseaux de transport renforcés entre les grands pôles de transports, d'activité et les lieux de vie,
- une attractivité des communes traversées renforcée,
- un environnement urbain plus apaisé, avec des espaces dédiés aux piétons et cyclistes,
- un gain de temps pour les usagers grâce à une ligne fiable et performante.

Les chiffres clés du prolongement du tram T13



10 km prolongés



3 nouvelles communes traversées



10 min d'attente en station maximum en heure de pointe



4 nouvelles stations et **1 centre de maintenance urbain**



17 min de trajet entre Saint-Germain et Achères



17 000 voyageurs quotidiens attendus sur la nouvelle portion



100 % des stations **accessibles**

Le tracé final du prolongement du tram T13

1 Le tramway empruntera l'emprise de l'ancienne grande ceinture ferroviaire en mode train en traversant la forêt et le golf de Saint-Germain-en-Laye. **Plusieurs ponts permettant de franchir les voies du tram seront créés ou modifiés : le futur pont de la Mare aux Bœufs regroupera un passage pour les usagers du golf, un chemin forestier et un passage pour la faune. Un deuxième passage pour la faune sera construit à proximité de l'actuel pont des Volières. Enfin, les deux passages à niveau existants seront remplacés par des passages souterrains.**

2 En sortant de la forêt, le tram T13 passera par une zone de transition avant de s'insérer dans Poissy en mode « tramway », sur la rue de la Bruyère. **Les deux ponts de l'ancienne grande ceinture ferroviaire seront supprimés, permettant le réaménagement urbain et paysager des deux carrefours qu'ils surplombaient.**



Intention d'aménagement non contractuelle

3 Le tramway arrivera à la station « Poissy Gambetta* » située à proximité du square Erard Prieur qui sera réaménagé. Il s'insérera ensuite sur un côté de l'avenue de Versailles, longé par une nouvelle bande cyclable dans le sens montant, puis au centre du boulevard Gambetta. Le tramway s'insérera ensuite dans le boulevard Gambetta entre les deux voies routières. **Une quinzaine de places de stationnement sera aussi reconstituée.**

4 Située en amont de la place de l'Europe, la station « Poissy RER* » offrira une correspondance avec le pôle multimodal de Poissy. Le tramway traversera ensuite le carrefour de l'Europe. **Deux files par sens de circulation seront créées au niveau du carrefour entre le boulevard Gambetta et la place de l'Europe.**



Intention d'aménagement non contractuelle

5 Le tram T13 passera ensuite sur le côté du boulevard de l'Europe qui sera prolongé, le long des voies ferrées. Le tramway continuera son chemin dans la rue Saint-Sébastien jusqu'à la station « Poissy ZAC* ». **Une continuité cyclable sera créée dans le cadre du projet sur le boulevard de la Paix. De nouveaux accès piétons et cyclistes seront réalisés pour relier la station la future ZAC de 2 000 logements ainsi qu'au quartier Saint-Exupéry.**



Intention d'aménagement non contractuelle

6 Le tramway s'insérera dans la rue Adrienne Bolland le long de la voirie existante et **une protection visuelle, vis-à-vis des voies du RER, sera créée dans le cadre du projet.**

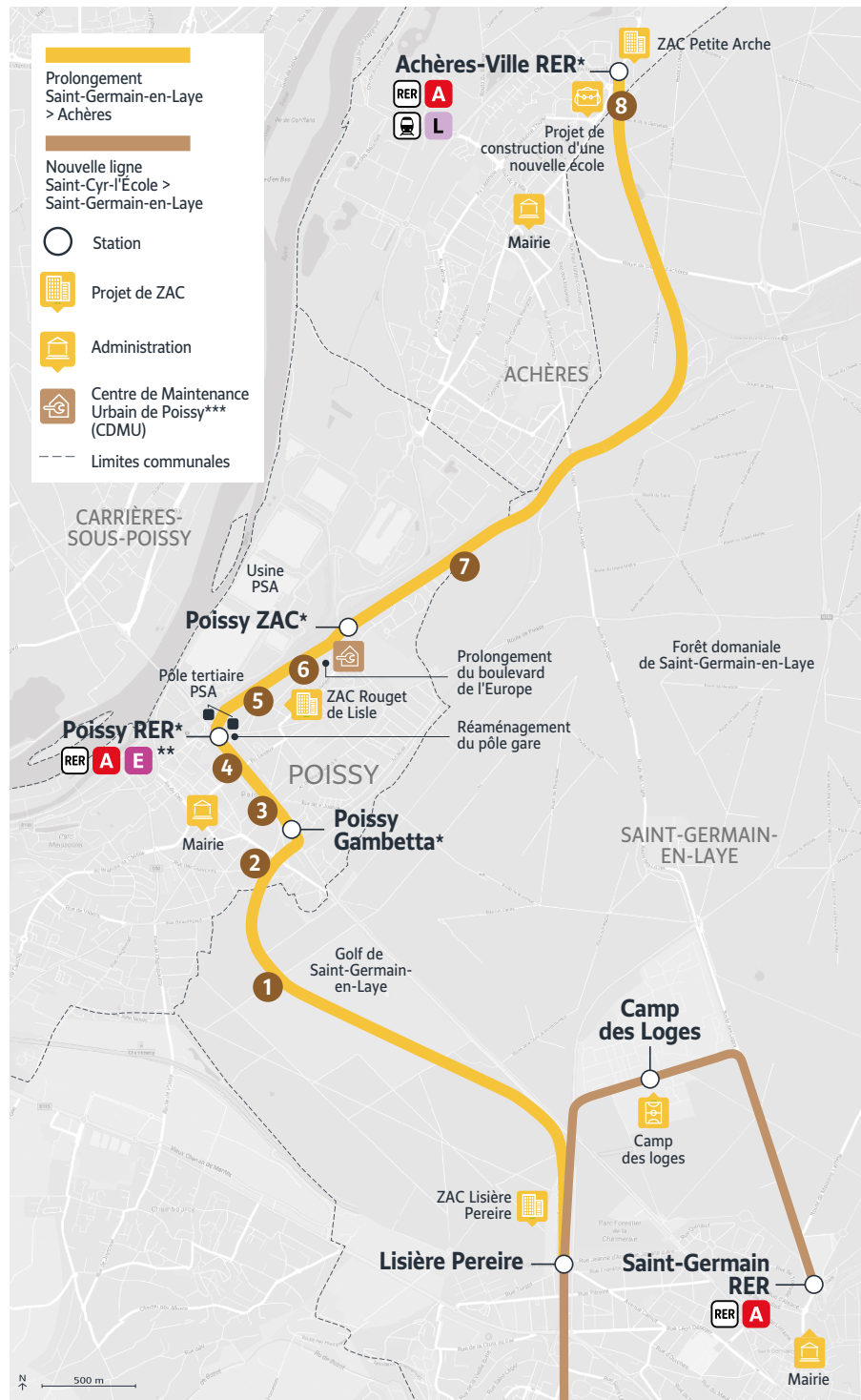


Intention d'aménagement non contractuelle

7 À l'extrémité de la rue Adrienne Bolland, le tramway entrera à nouveau dans la forêt et s'insérera une nouvelle fois sur la grande ceinture pour franchir le réseau ferré existant. Il empruntera ensuite une nouvelle plate-forme le long des voies ferroviaires puis un nouveau pont-rail pour traverser la route du clocher d'Achères avant de sortir de la forêt.

8 Le tramway rejoindra le terminus, la station « Achères-Ville RER* », au niveau de l'avenue de Conflans. **Une consigne vélos sécurisée y sera créée.**

*Les noms des stations sont provisoires.



* Les noms des stations sont provisoires.

** A l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne J ne desservira plus la gare.

*** Le centre de maintenance urbain sera construit à Poissy dans le cadre du tram T13 prolongement Saint-Germain-en-Laye > Achères.

Site de maintenance et de remisage de Versailles



Le site de maintenance et de remisage du tram T13, situé à Versailles, sera redimensionné pour accueillir les rames supplémentaires à la suite du prolongement.

Zoom sur les 3 types de travaux

- Les travaux **concessionnaires** consistent à faire déplacer les réseaux existants qui entrent en conflit avec la construction du tram, par les concessionnaires eux-mêmes.
- Les travaux **préparatoires** visent à préparer le terrain : débroussaillage, démolition d'infrastructures existantes, aplanissement de terrains, etc.
- Les travaux d'**infrastructure** consistent en la construction effective de tous les éléments servant à faire circuler le tramway : la plateforme, les voies, les quais, les stations...



Planning global des travaux concessionnaires 1^{er} semestre 2024

Pour plus de détails sur les travaux concessionnaires en cours, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet du prolongement du tram T13.



	AVRIL - JUIN
Avenue F. Lefebvre	Enedis
Rue de la Bruyère	GRDF
Avenue de Versailles	Orange
Boulevard Gambetta	GRDF Orange Enedis (du 29 avril au 19 mai 2024)
Boulevard de l'Europe	Enedis

Planning du projet de prolongement du tram T13

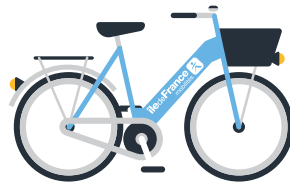
- **2014**
enquête publique initiale
- **2014 - 2018**
études de variante du tracé par Poissy, enquête publique complémentaire et déclaration d'utilité publique
- **2019 - 2024**
études d'avant-projet, de projet et acquisitions foncières
- **2021 - 2024**
travaux concessionnaires
- **2024 - 2025**
travaux préparatoires
- **2025 - 2027**
travaux d'infrastructure
- **2028**
essais et marche à blanc avant la mise en service

Pendant ce temps en Île-de-France

Depuis 4 ans, Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France ont déjà investi plus de 200 millions d'euros en faveur du vélo. En 2024, elles développent de nouvelles mesures concrètes pour faciliter l'utilisation de la « petite reine » et inciter les Franciliens à se mettre en selle :



140 000 places
de stationnement vélo
dans toute l'Île-de-France
d'ici 2030



20 000
abonnés
à Véligo location*



750 km
d'aménagements cyclables
grâce à un réseau de 11 lignes
à haut niveau de service

*Véligo location : service de location longue durée de vélos à assistance électrique proposé par Île-de-France Mobilités



Qui participe au projet du prolongement du tram T13 ?

Les financeurs

Les études et l'infrastructure
c'est-à-dire la construction des stations,
des voies ferrées, des aménagements urbains
(trottoirs, voirie...) et des ouvrages d'art.

21%

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

30%

Yvelines
Le Département



49%

Île de France

L'exploitation et le matériel roulant
c'est-à-dire les trams.



100 %

Île de France
mobilités

Les maîtres d'ouvrage

SNCF

Île de France
mobilités

*aux conditions économiques de 2013



www.tram13-express.fr

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités • Avril 2024 • Directeur de publication : Laurent Probst
Responsable de rédaction : Arnaud Crolais • Conception-réalisation : stratéact
Crédits photos : ©Richez_Associés • ©SNCF • ©IDFM • ©B. Rosello • ©Gérard Rollando/IDFM

